



**Communiqué de presse du 2 septembre 2024**

**Un emballage trompeur pour les femmes - Le comité de l'ADF-SVF dit non à la réforme de la LPP!**

**L'ADF-SVF rejette donc cette réforme de la LPP et demande :**

- **Une véritable réforme de la LPP avec prise en compte du travail de soins non rémunéré dans le calcul des rentes.**
- **Amélioration des rentes pour les personnes travaillant à temps partiel ou à bas salaire et les personnes ayant plusieurs emplois.**
- **Compensation du renchérissement pour les rentes**

**Lorsque l'âge de la retraite AVS a été relevé pour les femmes, on leur a promis de meilleures rentes des caisses de pension. Aujourd'hui, cette promesse est rompue : avec la réforme de la LPP, les femmes passent à la caisse, car elles doivent payer des cotisations plus élevées.**

**Parallèlement, de nombreuses femmes risquent de voir leur pension baisser massivement.**

**C'est inacceptable - le déficit des rentes des femmes doit enfin être comblé.**

Cette réforme est un pur projet de démantèlement pour de nombreuses femmes. Il en résulte des déductions salariales plus élevées et malgré tout des rentes basses, car les bas salaires (à temps partiel) ne génèrent jamais de rentes élevées. C'est pourquoi les mères actives ayant des tâches d'assistance ne seront pas mieux loties à la retraite avec cette réforme qu'aujourd'hui.

Ce n'est que lorsque le travail de soins et les interruptions de travail liées à la famille, ou le travail à temps partiel à faible pourcentage, seront pris en compte dans le calcul des rentes que l'on pourra parler d'une réforme équitable de la LPP.

Même avec cette réforme, les femmes à faible revenu dépendraient des prestations complémentaires après leur départ à la retraite, car leur couverture par les rentes des caisses de pension reste insuffisante. En raison des cotisations LPP élevées, les femmes disposeraient en outre déjà de moins d'argent qu'auparavant pendant leur vie active : leur situation se dégraderait déjà avant la retraite.

Même avec cette réforme, les personnes qui perçoivent déjà une rente ne recevraient toujours pas de compensation du renchérissement sur leur rente. Bien que promise par le Parlement depuis des années, elle n'a pas non plus été prise en compte dans ce projet. Cela signifie une énorme perte de pouvoir d'achat pour les petites rentes - donc surtout pour les rentes des femmes.

De plus, le fait que les femmes ayant des taux d'occupation trop faibles chez plusieurs employeurs (travaux de nettoyage, mamans de jour, etc.) n'aient pas accès aux caisses de pension reste non résolu.

**Nous nous opposons à toute détérioration des conditions de vie des femmes et continuerons à nous engager fermement pour le respect des droits des femmes.**

Lausanne et Bâle, le 2 septembre 2024

Contact : Martine Gagnebin, Présidente SVF-ADF Tél. 076 318 33 28 [www.feminism.ch](http://www.feminism.ch)  
Annemarie Heiniger, comité SVF-ADF Tél. 079 133 80 90